

Entretien d'un fonds de vallée par des vaches Highland Cattle à Guipel (35)

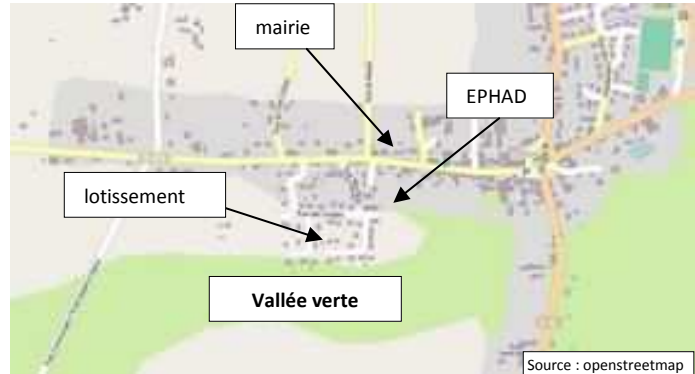
Entretien recueilli par Mikael Laurent – Bruded, le 13 octobre 2011

Contacts : Isabelle Joucan (adjointe) et Marie-Jeanne Dantec (Responsable des espaces verts) – Guipel

mairie.guipel@wanadoo.fr – tél : 02 99 69 74 74

Le contexte : une vallée verte à valoriser

Guipel, commune de 1600 habitants, située à 25 kms au nord de Rennes, bénéficie d'une vallée verte, en ceinture de lotissement, proche du bourg. Du fait de son caractère pentue et humide, la zone s'avérait difficile à entretenir : enlèvement de la tondeuse, colonisation rapide par des ronces et des broussailles. Marie-Jeanne Dantec souhaitait mettre en valeur ce fonds de vallée et envisageait des animaux pour l'entretien, seuls capables d'accéder de manière permanente et efficace. Sur son initiative, un essai d'entretien avec deux chevaux, appartenant à des particuliers proches de la municipalité, avait été entrepris mais abandonné rapidement du fait de l'absence de clôture : les chevaux s'étaient enfui.



La nouvelle municipalité (mars 2008) a repris le projet. Isabelle Joucan, adjointe et agricultrice, était convaincue de l'intérêt, tout comme le maire Christian Roger. Le passage à la gestion différenciée avec l'abandon total des phytosanitaires et l'évaluation du temps passé à l'entretien de la zone avec la tondeuse, a permis de convaincre le conseil.

Le choix des vaches écossaises Highland Cattle



Caramel et Daisy, dont les noms ont été donnés par les enfants de l'école

La commune a d'abord pris contact avec l'agriculteur voisin de la vallée mais celui-ci n'était pas intéressé pour y faire paître des bêtes. Puis, la commune a pris des renseignements auprès du conseil général qui gère deux espaces naturels (Parc de Piré sur Seiche et Landes de Jaunousse) avec des vaches Highland Cattle et des chevaux mulassiers.

Elle a par ailleurs pris de l'information par le biais de l'association française des éleveurs de Highland Cattle (<http://www.afehc.fr/>) à qui elle a acheté deux vaches. Celles-ci sont arrivées sur la commune en août 2009.

Les vaches entretiennent un espace de 3,5 ha environ : 2 ha de fonds de vallée en zone humide (printemps-été-automne) et 1,5 ha de prairie et d'un verger en contrebas du presbytère (hiver).

Les points forts de la démarche

- Un agent motivé qui aime le contact avec les animaux : si ceux-ci ne nécessitent pas de soins particuliers, il est tout de même important d'aller les voir régulièrement (tous les deux, trois jours au minimum) afin de vérifier qu'ils ne manquent pas d'eau, qu'ils n'ont pas franchi une clôture et tout simplement qu'ils gardent le contact avec l'homme sans quoi ils deviendraient vite sauvages
- Des élus qui portent le projet, connaissent l'attention que nécessitent les animaux. La commune, au même titre qu'un éleveur, doit se déclarer comme « détenteur de cheptel », auprès de la DSV. Elle est soumise aux mêmes exigences : prise de sang annuelle, vaccinations selon les recommandations. La commune doit prendre une assurance



La vallée verte, avec la clôture et le chemin aménagé autour. Le lotissement est situé, derrière la butte, à gauche

Les aspects techniques : l'eau, la nourriture, la clôture, la reproduction et les soins

- La clôture est impérative, sans quoi les animaux s'échapperaient. La commune l'a fait réaliser par le chantier d'insertion intercommunal (VIE : Val d'Ille Environnement). C'est une clôture en poteaux châtaigner, avec un fil lisse auquel a été ajouté un fil électrique alimenté par batterie. Une batterie alimentée par un panneau solaire, fixé dans un arbre, a été utilisée dans un 1^{er} temps. Mais celle-ci n'a pas tenue. La commune utilise provisoirement une batterie de récupération qu'elle recharge environ une fois par mois.
- L'herbe suffit à nourrir les vaches toute l'année. Un apport de foin complémentaire, fauché sur la commune, peut s'avérer nécessaire en hiver. A noter qu'il n'est pas imaginable de déplacer les vaches, à pied, sur plusieurs kms (traversée des routes, temps...). A Guipel, les 3,5 ha sont contigus et séparés en plusieurs parcelles par les clôtures.
- Pour l'abreuvement, l'été, une pompe à museau (mécanique), reliée à la rivière permet aux deux vaches de s'alimenter au bon vouloir des animaux. L'hiver (où le pâturage est parfois plus loin de la rivière et celle-ci d'un niveau plus bas), la commune peut-être amenée à remplir un bac. Mais la consommation de deux vaches reste limitée.
- La reproduction : lorsqu'elles sont en chaleur, les vaches sont plus vives, fugueuses... La commune a donc entrepris de les faire inséminer, en faisant appel à l'URCEO de Combourg (Union régionale des coopératives d'élevage de l'ouest). Une des deux vaches attend un veau. La commune le gardera un an et demi au minimum et réfléchit sur la suite qu'elle donnera : vente (problème de régie), échange avec un autre animal...
- Soins : les animaux ne nécessitent pas de soins spécifiques, la race est robuste. Pour autant la réglementation exige une prise de sang annuelle, ce qui nécessite d'attraper les animaux. Cela n'est pas toujours simple. La commune envisage de faire un espace de contention, dans la prairie pour faciliter les soins.



La pompe à museau, reliée à la rivière, qui permet d'abreuver mécaniquement les vaches.

L'aspect financier

Investissement	Fonctionnement
<ul style="list-style-type: none"> - Achat des 2 vaches (AFECH) : 3 185 euros - Clôtures : 1 715,89 € (matériel : Agri Melesse) + 1 215 € (pose : Val d'Ille Environnement) - Pompe à museau : 261,81 euros 	<ul style="list-style-type: none"> - Recharge batterie : négligeable - Assurance : 152,37 euros/an - Prise de sang annuelle : 67 € en 2009-2010, 33,49 € en 2011 - Temps du salarié (évalué à 38h/an), mais qui s'avère inférieur avec une efficacité supérieure par rapport à l'entretien avec la tondeuse (évalué à 86 h/an)

Une animation pour la commune

La commune a mis en place un parcours, autour des parcelles, qui permet d'aller voir les vaches. Elles sont devenues une attraction locale : agriculteurs (y compris de ceux qui trouvaient l'idée saugrenue), habitants, randonneurs (qui effectuent un léger détour sur leur chemin)... L'ancienne friche est donc devenue un lieu de promenade et de loisirs pour les enfants et les riverains du lotissement.



La brèche, réalisée par l'association d'environnement locale « Ragole »



Vote citoyen des enfants de l'école, pour nommer les vaches !

Les écoles profitent également de la démarche. L'école privée y organise des pique-niques. Les enfants de deux classes de l'école publique ont été amenés à voter, parmi 5 propositions, les noms des vaches. Les isolements ont été installés, « comme pour les grands » ; une manière de contribuer à l'éducation civique des enfants.

En complément de l'association d'insertion qui a réalisé la clôture, l'association d'environnement locale, la Ragole, a réalisé une brèche (barrière), à l'ancienne.

Un essai de balayage à cheval

La commune a fait l'essai d'un balayage des rues, en faisant appel à une jeune prestataire, récemment installée sur une commune voisine (<http://equi-services.blog4ever.com> à Montreuil sur Ille). L'essai n'a pas été concluant, le matériel de balayage n'étant pas adapté. Le cheval, par contre, se comporte bien. La commune fait également appel à ses services pour des animations (transport en calèche) sur des fêtes communales.